

# CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES (CCTP)

Marché de fourniture

2026-003

Fourniture et installation de bâches à l'université  
Paris Nanterre

## Sommaire

---

|                                                                       |    |
|-----------------------------------------------------------------------|----|
| Article 1. OBJET ET ETENDUE DU MARCHE .....                           | 3  |
| 1.1 Identification .....                                              | 3  |
| 1.2 Objet de la prestation .....                                      | 3  |
| 1.3 Périmètre du marché.....                                          | 3  |
| 1.4 Lieu d'exécution .....                                            | 3  |
| Article 2. Diagnostic visuel préalable .....                          | 4  |
| 2.1 Méthodologie.....                                                 | 4  |
| 2.2 Résultats attendus du diagnostic.....                             | 4  |
| 2.3 Travaux en hauteur .....                                          | 4  |
| Article 3. Les types de bâche.....                                    | 4  |
| Article 4. Périodicité du changement .....                            | 6  |
| Article 5. Spécifications environnementales.....                      | 7  |
| 5.1 Démarche écoresponsable.....                                      | 7  |
| 5.2 Matières imprimables et encres.....                               | 7  |
| 5.3 Traitement et recyclage .....                                     | 7  |
| Article 6. Service attendu du prestataire .....                       | 7  |
| 6.1 Plan de prévention .....                                          | 7  |
| 6.2 Accès aux toitures terrasses .....                                | 8  |
| 6.3 Intervention en dehors des jours et heures ouvrées .....          | 8  |
| 6.4 Interlocuteur ou interlocutrice unique.....                       | 8  |
| 6.5 Échantillons et prototypes .....                                  | 8  |
| Article 7. Délais attendus.....                                       | 9  |
| Article 8. Dimensions et structures indicatives .....                 | 9  |
| Article 9. Modalités de contrôle de l'exécution des prestations ..... | 10 |

## **Article 1. OBJET ET ETENDUE DU MARCHÉ**

---

### **1.1 Identification**

Le présent marché est porté par :  
L'Université Paris Nanterre  
200, avenue de la République  
92001 NANTERRE

### **1.2 Objet de la prestation**

L'accord-cadre a pour objet l'exécution des prestations de la fourniture et l'installation de bâches pour le compte de l'Université Paris Nanterre, pour l'ensemble de ses composantes, directions et services et sur l'ensemble de ses campus.

Le titulaire aura au titre de ce marché une obligation de résultat.

Tout ajout ou modification des prestations initiales après l'entrée en vigueur du marché doit faire l'objet d'un avenant accepté par les cocontractants.

Les candidats n'ont pas à apporter de compléments au Cahier des Clauses Techniques Particulières, ni au Cahier des Clauses Administratives Particulières.

### **1.3 Périmètre du marché**

La conclusion du présent accord-cadre ne confère pas un droit d'exclusivité au titulaire.

En effet, les bénéficiaires se réservent le droit de commander des prestations entrant dans le champ du présent contrat à des tiers dans les conditions suivantes, sans que les titulaires du présent accord-cadre puissent prétendre au versement d'une quelconque indemnité :

- lorsque la formation peut être assurée, à titre gratuit ou onéreux, par un agent ou un service de l'administration
- lorsque la formation entre dans le champ d'application d'un marché public déjà existant. Ainsi, les bénéficiaires qui disposent de marchés propres dont les prestations relèvent de cet accord-cadre ne pourront reconduire leur marché à la fin de sa période d'exécution.

### **1.4 Lieu d'exécution**

Le présent marché s'exécute au sein de l'Université Paris Nanterre sur l'ensemble de ses sites.

Le présent marché s'exécute à l'adresse suivantes :

Le présent marché s'exécute au sein de l'Université Paris Nanterre sur l'ensemble de ses sites. Le présent marché s'exécute aux adresses suivantes :  
Site Nanterre - 200, avenue de la République 92000 Nanterre  
Site Saint-Cloud - 11, avenue Pozzo Di Borgo 92210 Saint-Cloud  
Site Ville d'Avray - 50, rue de Sèvres 92410 Ville-d'Avray.

## **Article 2. Diagnostic visuel préalable**

---

### **2.1 Méthodologie**

Le diagnostic préalable est une démarche qui consiste à analyser l'ensemble des existants, en contrôlant l'état de dégradation de l'ensemble des composantes de chacun des équipements (structure des supports, moyens d'accès, points d'accroche en terrasse, liste non exhaustive).

Afin d'établir ce diagnostic, des dates de visite des sites seront fixées lors de la réunion de prise de contact du titulaire avec les représentantes et représentants de l'Université Paris Nanterre.

### **2.2 Résultats attendus du diagnostic**

Dans son analyse, le titulaire indiquera sous forme d'un tableau (format Microsoft Office Excel ou avec un logiciel équivalent fourni gratuitement) toutes les vérifications effectuées et tous les dysfonctionnements ou anomalies constatés sur les bâtiments et les équipements.

Ce tableau devra comporter au minimum les renseignements suivants :

- Toutes les anomalies et risques constatés pour la bonne mise en œuvre et accrochage des bâches ;
- L'état de dégradation des structures maintenant les bâches ;
- Les préconisations techniques pour y remédier et les actions correctives à prévoir ;
- Le chiffrage pour la remise à niveau des installations suivant le bordereau des prix unitaire ;
- La hiérarchisation des priorités dans les actions préconisées ;
- Le délai d'intervention prévisionnel.

### **2.3 Travaux en hauteur**

Pour intervenir sur les bâtiments concernés, les techniciennes et techniciens devront être tous et toutes titulaires de la formation CQP cordistes (niv.1, 2 ou 3). Dans son offre, l'entreprise candidate transmettra tous les justificatifs des habilitations de son personnel. Pour toutes les interventions, un ou une responsable de chantier sera nommée, et son contact téléphonique transmis.

L'exécution des prestations, objet du présent marché relève de la réglementation du travail en hauteur définie par le décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004, selon lequel à un opérateur ou une opératrice est considérée exposée à un risque de chute dès lors que celle-ci s'élève. Les prestations doivent donc être réalisées en toute sécurité et les moyens les plus appropriés doivent être mis en place par le titulaire.

## **Article 3. Les types de bâche**

---

Les types de bâche à installer sur les bâtiments Ramnoux et Veil du campus de Nanterre pour la Direction de la communication sont les suivants :

- Le premier format (type 1) correspond aux parties hautes des deux bâches (bâtiments Ramnoux et Veil du campus de Nanterre de l'Université Paris Nanterre). Ces parties hautes sont réservées au logo de l'Université Paris. Cette partie ne change que rarement ;
- Le second format (type 2) correspond à la partie basse de la bâche du bâtiment Veil du campus de Nanterre de l'Université Paris Nanterre. Cette bâche présente des

informations destinées à rester en place pendant plusieurs mois ou années (pas plus d'une fois par an) ;

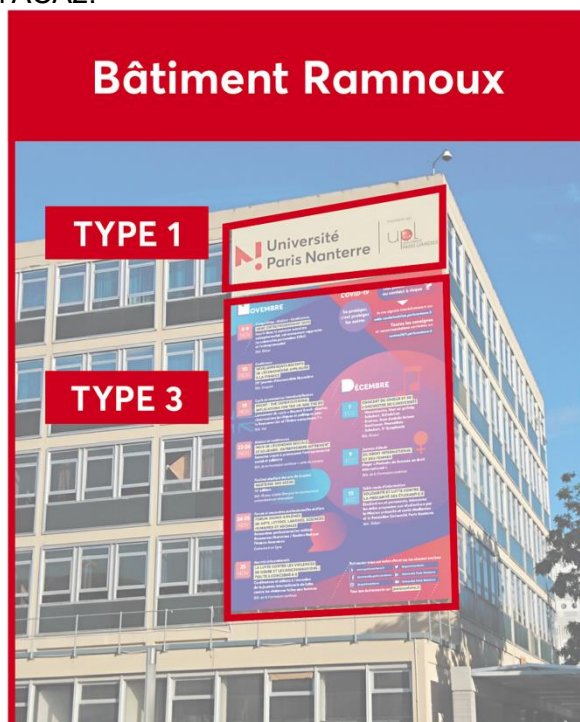
- Le troisième et dernier format (type 3) correspond à la partie basse de la bâche du bâtiment Ramnoux du campus de Nanterre de l'Université Paris Nanterre. Cette bâche, qui est la plus éphémère, présente les événements phares de l'Université Paris Nanterre ;

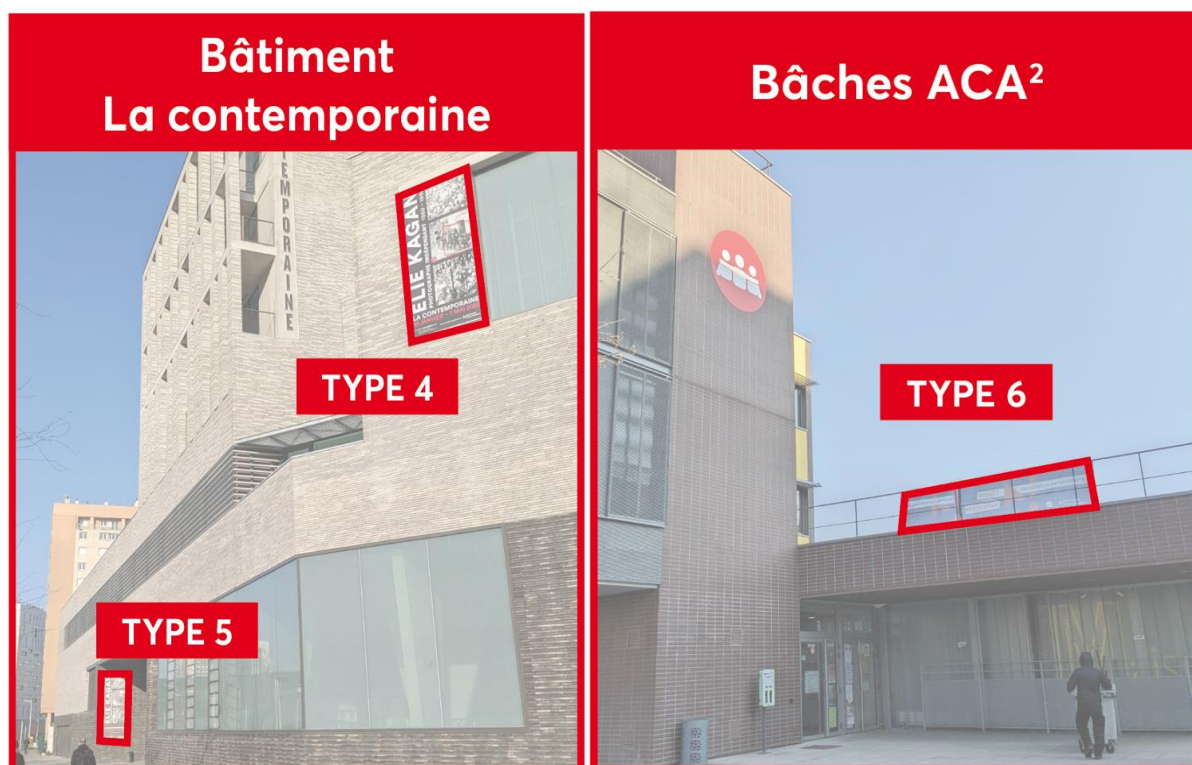
Les types de bâche à installer sur le bâtiment La contemporaine du campus de Nanterre pour La contemporaine — Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains — sont les suivants : deux bâches (une sous le porche - Type 4 et une en hauteur - Type 5) à remplacer deux fois par an.

Les types de bâche à installer sur plusieurs bâtiments du campus de Nanterre de l'Université Paris Nanterre pour le service de l'ACA2 (Action Culturelle et Artistique / Animation du Campus et Associations) sont les suivants :

- Bâche MDE
- Bâche Ricœur

Ces deux bâches sont posées et déposées par l'ACA2.





#### Article 4. Périodicité du changement

Le remplacement des différentes bâches pour le compte de la **Direction de la communication de l'Université Paris Nanterre** est variable selon le type :

- Les bâches de type 1 sont permanentes. Elles ne sont amenées à changer qu'en cas de dégradation ou de changement de logo des partenaires.
- La bâche de type 2 est changée très rarement.
- La bâche de type 3 est changée plusieurs fois dans l'année. Elle est habituellement renouvelée sur 4 périodes :
  - en janvier pour couvrir la période janvier-février-mars ;
  - en avril pour couvrir la période avril-mai-juin-juillet ;
  - fin août pour couvrir la période septembre-octobre ;
  - en novembre pour couvrir la période novembre-décembre.

Le remplacement des différentes bâches pour le compte du service de l'ACA<sup>2</sup> (Action Culturelle et Artistique / Animation du Campus et Associations) est planifié ainsi :

- La bâche "Nanterre sur Scène" du bâtiment Ricœur est posée et déposée par l'ACA<sup>2</sup>. Elle est refaite tous les 3 à 5 ans. Dans l'intermédiaire, des stickers sont imprimés pour modifier les dates ;
- Les bâches "Crémaillère", "Nanterre sur Scène", "Festival MARTO" de la Maison de l'Étudiant(-e) sont posées et déposées par l'ACA<sup>2</sup>. Elles sont refaites tous les 3 à 5 ans. Dans l'intermédiaire, des stickers sont imprimés pour modifier les dates ;
- D'autres bâches peuvent ponctuellement être imprimées, sur le même format en fonction du lieu (bâtiment Ricœur ou MDE). Elles sont posées et déposées par l'ACA<sup>2</sup>.

La Contemporaine — Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains — estime avoir besoin de bâches 2 fois par an. Un remplacement de bâches doit avoir lieu en novembre (date prévisionnelle : ouverture de l'exposition temporaire annuelle) et un autre en mai (date prévisionnelle : fermeture de l'exposition temporaire annuelle) pour la réinstallation de la bâche permanente



## **Article 5. Spécifications environnementales**

---

### **5.1 Démarche écoresponsable**

« Le titulaire doit proposer une prestation la plus écoresponsable possible. À ce titre, il doit pouvoir justifier, au travers d'une démarche interne organisée, de sa capacité à :

- Éliminer et, le cas échéant, valoriser les déchets dangereux de façon conforme (bidons, aérosols, solvants, tous contenant d'encres...) ;
- Stocker les liquides dangereux dans un lieu sécurisé ;
- Supprimer l'utilisation de produits toxiques.

Le titulaire transmet, au plus tard un mois après l'attribution de l'accord-cadre, tous documents attestant d'une telle démarche interne. En l'absence de cette transmission, les pénalités prévues au CCAP s'appliquent. Cette exigence est satisfaite en cas de détention du label Imprim'Vert® (ou équivalent) dûment justifiée au stade de l'offre. Dans ce cas et seulement dans ce cas, la transmission des documents évoqués ci-dessus n'est pas nécessaire. »

### **5.2 Matières imprimables et encres**

Le titulaire doit s'assurer de la qualité environnementale des papiers et des supports imprimables notamment sur la traçabilité de leur provenance.

À ce titre, le titulaire utilise par défaut, et sauf demande contraire expressément formulée par le bénéficiaire, les matériaux les plus écoresponsables possibles et les moins générateurs de déchets. Présentant, par ordre de priorité décroissant, les caractéristiques suivantes :

- PVC recyclé et/ou réutilisables ;
- PVC éco-labellisé ecolabel européen, NF environnement, Ange bleu ou équivalent ;
- Encres non polluantes

### **5.3 Traitement et recyclage**

Le titulaire proposera des solutions de traitement des éléments déposés (traitement des déchets conforme, filière de recyclage adaptée, upcycling...)

## **Article 6. Service attendu du prestataire**

---

L'Université Paris Nanterre fournit au prestataire les fichiers maquetés en fonction des contraintes techniques d'impression préalablement rédigées par le prestataire. Le prestataire n'a donc pas à créer d'éléments graphiques.

Le prestataire doit être en mesure de conseiller l'Université Paris Nanterre en termes de matériel d'accroche et de toile d'impression. Le type d'impression actuel est numérique. En cas de défaut de matériel au moment de la pose (impression de mauvaise qualité, couleurs non respectées, toile transparente, mauvaise fixation, etc.), le prestataire s'engage à fournir, à ses frais, de nouvelles installations.

Le prestataire doit prendre en compte le temps de dépose de l'ancienne bâche. La dépose entraîne obligatoirement une pose au cours de la même journée.

### **6.1 Plan de prévention**

Le titulaire devra prendre toutes les mesures qui s'imposent afin que son personnel puisse intervenir en toute sécurité. À ce titre et en application du décret 92.158 du 20 février 1992 concernant l'intervention d'entreprises extérieures à l'Université, l'Université établit un plan de prévention avec le titulaire en début de marché. Le marché ne pourra pas débuter sans signature du plan de prévention par l'ensemble des parties.

Le plan de prévention indiquera de façon précise et détaillée :

- Les mesures prévues pour intégrer la sécurité à l'égard des principaux risques encourus par le personnel, tant dans les modes opératoires lors de leur définition que dans les différentes phases d'exécution des travaux. Il explicite en particulier les moyens de prévention concernant, d'une part les chutes de personnel et de matériaux, d'autre part les circulations verticales et horizontales d'engins ;
- Les mesures concourant à une bonne hygiène de travail ;
- ...

Ce plan sera valable pour toute la durée du marché, et devra faire l'objet d'avenants en cas de modification.

Un modèle de plan de prévention pourra être remis au titulaire par la Direction de la communication. Une visite de contrôle obligatoire aura lieu en début de marché puis tous les ans.

## **6.2 Accès aux toitures terrasses**

Il est précisé au titulaire que l'accès aux terrasses ne pourra se faire sans autorisation préalable de la Direction de la sûreté et de la sécurité incendie (DSSI) de l'Université Paris Nanterre.

## **6.3 Intervention en dehors des jours et heures ouvrées**

Pour toute intervention en dehors des jours et heures ouvrées, le titulaire devra se rendre au Poste de Sécurité du bâtiment Grappin dès son arrivée et à la fin de son intervention, afin de renseigner et d'émarger le document établi par l'Université Paris Nanterre.

## **6.4 Interlocuteur ou interlocutrice unique**

Le titulaire désignera l'interlocuteur ou l'interlocutrice unique de l'Université Paris Nanterre avec contact (mobile et e-mail). Le nom et les coordonnées de l'interlocuteur ou de l'interlocutrice unique devront apparaître dans le mémoire technique de l'offre.

## **6.5 Échantillons et prototypes**

Préalablement à tout démarrage de la prestation, le titulaire est tenu de soumettre à la Direction de la communication, pour validation, des échantillons représentatifs des bâches proposées, correspondant aux qualités et spécifications définies dans le présent marché.

Ces échantillons devront permettre à l'acheteur d'apprécier :

- La qualité visuelle et tactile des supports
- La fidélité du rendu des impressions
- La conformité aux spécifications techniques exigées

Conjointement à la remise des échantillons, le titulaire devra fournir une fiche technique complète pour chaque type de bâche proposé, comprenant notamment :

- Le grammage (exprimé en g/m<sup>2</sup>)
- Le classement au feu, selon la réglementation en vigueur :
- Classement européen EN 13501-1 (classes B, C, D, etc.)
- Et/ou classement français M (M0, M1, M2, etc.) le cas échéant
- La composition du matériau (PVC, polyester, textile enduit, etc.)
- La résistance aux UV et aux conditions climatiques
- Tout autre certificat ou label normatif applicable

Le titulaire soumet ses échantillons dans un délai de 7 jours à compter de la notification du marché. La Direction de la communication dispose d'un délai de 7 jours] pour notifier son



acceptation ou son refus motivé. En cas de refus, le titulaire dispose d'un délai de 5 jours pour soumettre de nouveaux échantillons conformes.

Aucun démarrage de prestation ne pourra intervenir sans validation expresse des échantillons par l'acheteur.

La fourniture des échantillons, fiches techniques, prototypes ainsi que leur éventuelle réédition en cas de non-conformité, sont réputés inclus dans le prix global et forfaitaire du marché. Aucune rémunération supplémentaire ne pourra être réclamée à ce titre par le titulaire.

## **Article 7. Délais attendus**

---

Les délais s'apprécient en jours ouvrés et non en jours calendaires.

Le titulaire s'engage à respecter les délais indiqués au sein de l'annexe à l'Acte d'Engagement relative aux délais. Il s'engage également à communiquer clairement avec l'Université Paris Nanterre, en répondant systématiquement aux e-mails qui lui seront envoyés, et ce dans un délai de maximum 48h après leur date d'envoi. Si aucune réponse n'est envoyée dans les 48h et que l'Université Paris Nanterre doit envoyer un e-mail de relance, alors la prestation ne sera pas facturée à l'Université Paris Nanterre.

**Cas exceptionnel** : en fonction des conditions climatiques, de la disponibilité ou de l'indisponibilité des alpinistes, de la situation sanitaire, la date de pose peut être amenée à varier de quelques jours, dans la limite maximum de 3 jours.

Dans ce cas, le prestataire s'engage à prévenir l'Université Paris Nanterre de l'annulation ou du report de la pose et à fixer une nouvelle date, dans un délai minimum de 72h après envoi du fichier à imprimer.

Si ce délai n'est pas respecté, le prestataire s'engage à trouver, à ses frais, une solution pour que la bâche soit accrochée à la date initialement prévue par l'Université Paris Nanterre. S'il s'avère impossible, en raison d'un cas incombant au prestataire, d'accrocher la bâche à la date prévue, alors la prestation ne sera pas facturée à l'Université Paris Nanterre.

## **Article 8. Dimensions et structures indicatives**

---

Les informations dans le tableau ci-dessous correspondent aux structures mises en place actuellement par la Direction de la communication pour les bâtiments Ramnoux et Veil du campus de Nanterre de l'Université Paris Nanterre.

| Bâche                                  | Grammage de la toile au m2 | Dimension de la toile                             | Type de structure | Confection                                  |
|----------------------------------------|----------------------------|---------------------------------------------------|-------------------|---------------------------------------------|
| Bât. Ramnoux<br>partie haute<br>Type 1 | 450 g/m2                   | 7,58 ml x 2,90 mh                                 | Tubulaire         | Œillets tous les 30 cm sur sangle renforcée |
| Bât. Ramnoux<br>partie basse<br>Type 2 | 450 g/m2                   | 7,58 ml x 10,92 mh                                | Tubulaire         | Œillets tous les 30 cm sur sangle renforcée |
| Bât. Veil<br>partie haute<br>Type 3    | 450 g/m2                   | 14,50 ml x 5,80 mh+<br>15 cm de matière tournante | Profilé aluminium | Coupe franche                               |

|                                     |          |                                                      |                   |               |
|-------------------------------------|----------|------------------------------------------------------|-------------------|---------------|
| Bât. Veil<br>partie basse<br>Type 4 | 450 g/m2 | 14,50 ml x 8,70 mh+<br>15 cm de matière<br>tournante | Profilé aluminium | Coupe franche |
|-------------------------------------|----------|------------------------------------------------------|-------------------|---------------|

Les informations ci-dessous concernent les besoins de La contemporaine - Bibliothèque, archives, musée des mondes contemporains, bâtiment La contemporaine sur le campus de Nanterre de l'Université Paris Nanterre :

- Impression couleur (CMJN) sur support bâche pour extérieur à fixer sur cadre en profilé aluminium
- Dimensions :
  - Espace sous porche : 147 x 390 cm
  - Espace en hauteur : 183 x 390 cm
- Particularité : dépose des anciennes toiles et pose des nouvelles à la nacelle VL 20 m

Les informations ci-dessous concernent les besoins de l'ACA2 (Action Culturelle et Artistique / Animation du Campus et Associations) :

Maison de l'Etudiant.e

- Bâche PVC 340 g/m2 avec un traitement anti feu M1
- Dimensions :
  - 424 x 91cm
  - ou 284 x 91 cm + 142 x 91 cm .
- Finition œillet sur sangle de renfort sur périmètre, œillets tous les 15 cm environ
- Bâtiment Ricœur :
- Toile 450 g / m<sup>2</sup>
- œillets suivant le projet (sur mesure suite à l'installation de 4 sangles à cliquet 600kg + mousquetons + cordes sandow)
- adhésif sur la partie date (type XX/XX/XXXX)
- format 6 x 1,30 m

**Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif, puisque d'autres bâches sont amenées à voir le jour, dans des dimensions et à des emplacements encore inconnus à ce jour.** Pour les dimensions et emplacements connus, les entreprises devront proposer la solution adéquate au sein de leur mémoire technique en indiquant le grammage et la taille appropriée des bâches.

## **Article 9. Modalités de contrôle de l'exécution des prestations**

Dès la notification du marché, une réunion sera organisée entre le titulaire et la représentante ou le représentant de la Direction de la communication de l'Université Paris Nanterre pour :

- Définir les moyens humains qui assureront les prestations de ce contrat (conformément au mémoire technique fourni par l'entreprise) ;
- Définir si les propositions de dates pour la visite du diagnostic visuel des installations convient (dans le cas contraire, une autre proposition de date pourra être faite par la Direction de la communication. Les entreprises devront confirmer leur participation en envoyant un courriel à l'adresse suivante : [contact@dircom.parisnanterre.fr](mailto:contact@dircom.parisnanterre.fr) ;
- Définir un premier planning d'intervention.

En cas de problème, des réunions complémentaires pourront être organisées à l'initiative de la Direction de la communication. D'une manière générale, le titulaire devra répondre à toutes les convocations transmises par la Direction de la communication.